

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue à la salle du conseil municipal, 6 juin 2023 à 20 h à laquelle étaient présents et formant quorum :

Sont présents:

Monsieur Robert Pufahl, maire
Monsieur Alain Laferrière, conseiller du district numéro 1
Monsieur René Darveau, conseiller du district numéro 2
Monsieur Gaétan Bayeur, conseiller du district numéro 3
Monsieur Guy Burelle, conseiller du district numéro 4, maire suppléant
Monsieur Léo Soulières, conseiller du district numéro 5
Monsieur Guy Cloutier, conseiller du district numéro 6

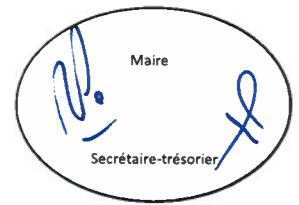
Assistent à la séance: madame Hélène Plourde, directrice générale et greffière-trésorière qui agit à titre de secrétaire d'assemblée. Madame Marylène Fortin, directrice générale et greffière-trésorière adjointe est également présente.

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2023

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

1. **Ouverture de la séance**
2. **Approbation des procès-verbaux :**
 - 2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023
3. **Correspondance**

Dépôt de la correspondance reçue
4. **Administration**
 - 4.1 Québec municipal - Adhésion
 - 4.2 Association des directeurs municipaux du Québec – Formation DGA
 - 4.3 Procès-verbal de correction
 - 4.4 Congrès Fédération Québécoise des municipalités – Inscription
 - 4.5 Bélanger Sauvé, avocats – Mandat - Prises de champ
5. **Trésorerie**
 - 5.1 Approbation des comptes à payer
 - 5.2 Dépôt du rapport des revenus et dépenses
6. **Règlementation**
7. **Travaux publics**
 - 7.1 Firme EXP – Facture Grande Côte
 - 7.2 Travaux Grande-Côte - Décompte progressif numéro 1
8. **Hygiène du milieu**
9. **Urbanisme et environnement**
10. **Sécurité publique**



10.1 Organisation municipale de la sécurité civile de Sainte-Geneviève-de-Berthier

11. Loisirs et culture

11.1 Association Soccer Berthierville 2023 – Renouvellement de l’entente avec Ville de Berthierville

11.2 Saison soccer 2023 – Tarification aux non-résidents de la Ville de Berthierville et de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier

11.3 Pelouse santé – Mandat

11.4 Fondation Cité de la Santé – Permission de passage

11.5 Camp de jour – Remboursement

12. Autre(s) Sujet(s)

13. Période de questions

14. Levée de la séance

Ouverture de la séance

Monsieur le maire Robert Pufahl constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

2023.06.106

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023

CONSIDÉRANT Que les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023;

CONSIDÉRANT Que les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Bayeur

Appuyé par monsieur le conseiller Guy Cloutier

Et résolu

Que la Municipalité des Sainte-Geneviève-de-Berthier approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Correspondance

Dépôt de la correspondance reçue.

Administration

2023.06.107

Québec municipal - Adhésion

Il est proposé par monsieur le conseiller René Darveau

Appuyé par monsieur le conseiller Léo Soulières

Et résolu

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier adhère à Québec Municipal pour une somme de 310,00 \$ plus les taxes pour la période du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.



2023.06.108

Association des directeurs municipaux du Québec – Formation DGA

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Burelle

Appuyé par monsieur le conseiller Alain Lafrenière

Et résolu

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise la directrice générale et greffière-trésorière adjointe à suivre une formation de l'ADMQ le 5 et 6 octobre 2023 à l'Hôtel Québec pour une somme de 850,00 \$ plus les taxes.

Que les frais relatifs à cette formation soient remboursés sous présentation des pièces justificatives.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Procès-verbal de correction - Dépôt

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec ou 92.1 de la Loi sur les cités et villes (LCV), la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier, apporte une correction au règlement numéro 638-2023 de la Municipalité de Saint-Geneviève-de-Berthier, puisqu'une erreur apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

La correction est la suivante :



À l'article 2 du règlement numéro 638-2023, il est inscrit : « Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux de chargement et d'asphaltage ainsi que les travaux connexes sur le rang des Cascades incluant tous les travaux connexes, les frais contingents, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par monsieur Stéphane Allard. Ing. et agr., en date du **8 juillet 2022** laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

Or, on devrait lire : « L'article 2 du règlement numéro 638-2023 est remplacé par le suivant : » Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux de chargement et d'asphaltage ainsi que les travaux connexes sur le rang des Cascades incluant tous les travaux connexes, les frais contingents, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par monsieur Stéphane Allard. Ing. et agr., en date du **18 juillet 2022** laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

J'ai dûment modifié le règlement numéro 638-2023 en conséquence.

Signé à Sainte-Geneviève-de-Berthier, ce 15^e jour du mois de mai 2023.



Hélène Plourde



Directrice générale et greffière-trésorière

2023.06.109 Congrès Fédération Québécoise des municipalités – Inscription

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Burelle

Appuyé par monsieur le conseiller Guy Cloutier

Et résolu

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise Monsieur Robert Pufahl, maire, Monsieur René Darveau, conseiller, Monsieur Léo Soulières, conseiller, Madame Hélène Plourde, directrice générale et greffière-trésorière et Madame Marylène Fortin, directrice générale et greffière-trésorière adjointe à participer au congrès de la Fédération Québécoise des municipalités du 28 au 30 septembre 2023 pour une somme de 945,00 \$ plus les taxes par participant.

Que les frais relatifs à cet événement soient remboursés sous présentation de pièces justificatives.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2023.06.110 Bélanger Sauvé, avocats – Mandat - Prises de champ

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Cloutier

Appuyé par monsieur le conseiller Alain Lafrenière

Et résolu

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier mandate Me Denis Beaupré, avocat de Bélanger, Sauvé avocats concernant le dossier pour les prises de champ.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Trésorerie

2023.06.111 Approbation des comptes payés et à payer

La directrice générale et greffière-trésorière soumet les listes des factures payables et payées et demande au conseil de les approuver.

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Burelle

Appuyé par monsieur le conseiller Guy Cloutier

Et résolu

D'approuver la liste des factures payées durant le mois de mai 2023, pour un montant total de 207 696.86 \$.

D'autoriser le paiement des factures présentées, pour un montant total de 284 761.67 \$.

D'autoriser les salaires bruts ainsi que les gains non-imposables payés durant le mois de mai 2023, pour un montant de 71 093.92 \$.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2023.06.112 Dépôt du rapport des revenus et dépenses

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Cloutier



Appuyé par monsieur le conseiller René Darveau
Et résolu

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte le rapport des revenus et dépenses au 31 mai 2023.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Travaux publics

2023.06.113

Firme EXP – Facture Grande Côte



Il est proposé par monsieur le conseiller Léo Soulières
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Lafrenière
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier paye la facture de Les Services Exp inc. portant le numéro 744577, datée du 8 mai 2023 pour une somme de 5 037,50 \$ plus les taxes.

Que cette dépense soit payée à même le règlement d'emprunt numéro 636-1-2023 et la subvention de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2023.06.114

Travaux Grande Côte - Décompte progressif numéro 1



Attendu que la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a reçu le décompte progressif numéro 1 et la recommandation de paiement de la firme d'ingénieur GBI Ingénieurs-conseils concernant les travaux de remplacement d'une section de la conduite d'aqueduc et de l'égout sanitaire sur le chemin Grande Côte (entre la rue De Grandpré et le 990 chemin Grande Côte;

Attendu que la recommandation de paiement est d'une somme de 158 964,21\$ (incluant les taxes et la retenue de 10%) à l'entrepreneur Moka Construction inc.

En conséquence,
Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Laferrière
Appuyé par monsieur le conseiller René Draveau
Et résolu :

Que la municipalité effectue le paiement d'une somme de 138 259,80 \$ plus les taxes à l'Entrepreneur Moka Construction inc.

Que cette dépense soit payée à même le règlement d'emprunt portant le numéro 636-1-2023 et la subvention de la taxe sur s'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Sécurité publique

2023.06.115

Organisation municipale de la sécurité civile de Sainte-Geneviève-de-Berthier



Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Cloutier
Appuyé par monsieur le conseiller Léo Soulières
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier adopte l'organigramme pour l'organisation municipale de la sécurité civile de Sainte-Geneviève-de-Berthier, le tout tel que déposé en « annexe 1 ».

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Loisirs et culture

2023.06.116

Association Soccer Berthierville 2023 – Renouvellement de l'entente avec Ville de Berthierville

CONSIDÉRANT Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a conclu, pour la saison 2022, une entente avec la Ville de Berthierville relativement aux modalités pour l'utilisation des terrains de soccer;

CONSIDÉRANT Que cette entente spécifiait qu'aucun tarif supplémentaire n'était facturé par la Ville de Berthierville aux participants qui résident dans la Municipalité de Sainte-Geneviève et qu'en contrepartie aucun tarif supplémentaire n'était facturé par la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier aux participants qui résident sur le territoire de la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT Qu'il est à l'avantage de la population des deux municipalités de renouveler cette entente pour la saison 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle

Appuyé par le conseiller Léo Soulières

Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte de renouveler l'entente conclue avec la Ville de Berthierville afin que le terrain de soccer soit utilisé par l'Association de soccer de Berthier et qu'en contrepartie aucun tarif supplémentaire ne soit facturé par la Ville de Berthierville aux participants de la municipalité.

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier n'imposera pas de tarif supplémentaire aux participants de la Ville de Berthierville et ce, conditionnellement au renouvellement de cette entente par la Ville de Berthierville.

Que le renouvellement de cette entente est valide pour la saison 2023.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2023.06.117

Saison soccer 2023 – Tarification aux non-résidents de la Ville de Berthierville et de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier

CONSIDÉRANT Que la municipalité possède un terrain de soccer situé au Parc Jean-Louis-Poulette;

CONSIDÉRANT Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a conclu une entente avec la Ville de Berthierville spécifiant qu'aucun tarif supplémentaire ne sera facturé par la Ville de Berthierville et la municipalité aux participants de ces deux municipalités étant donné que les deux municipalités possèdent des terrains de soccer;

CONSIDÉRANT Que parmi les nombreux joueurs utilisant le terrain de soccer plusieurs ne résident pas ni sur le territoire de la Ville de Berthierville ni sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT Que le conseil municipal désire facturer des frais pour les utilisateurs du terrain de soccer qui ne résident pas sur le territoire de ces deux municipalités;

CONSIDÉRANT Que ces revenus permettraient de couvrir une partie des frais inhérents à cette infrastructure;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle

Appuyé par le conseiller Guy Cloutier

Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier facture, pour la saison 2023, un montant de quatre-vingts dollars (80,00\$) pour chaque participant, utilisant le terrain de soccer, qui ne réside pas sur le territoire de la Ville de Berthierville ou la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier.

Que ce montant soit payable, lors de l'inscription de ceux-ci, par un chèque fait à l'ordre de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2023.06.118

Pelouse santé – Mandat

Il est proposé par monsieur le conseiller Léo Soulières

Appuyé par monsieur le conseiller René Darveau

Et résolu

Que la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte l'offre de service de Pelouse santé datée du 8 mai 2023 pour une somme de 8 150,00 \$ plus les taxes pour l'entretien du terrain de soccer pour la saison 2023.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2023.06.120

Fondation Cité de la Santé – Permission de passage

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Burelle

Appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Bayeur

Et résolu

Que la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise la Fondation Cité de la Santé à passer sur le territoire le 9 et 10 septembre 2023 pour la 16^e édition du Défi vélo 300 km pour la VIE.

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier se dégage de toute responsabilité.

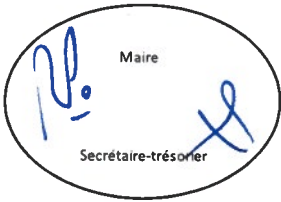
Qu'une copie de la présente résolution soit envoyée à la Sûreté du Québec.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2023.06.121

Camp de jour – Remboursement

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Burelle



Appuyé par monsieur le conseiller Guy Cloutier
Et résolu

Que la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier rembourse le coût excédent le tarif entre les résidents et les non-résidents pour les municipalités dans Lanaudière dans le cadre du camp de jour d'été.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Période de question(s)

2023.06.122 Clôture et levée de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Lafrenière
Appuyé par monsieur le conseiller René Darveau
Et résolu

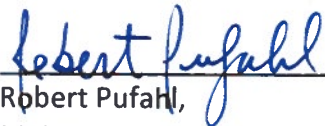
De clore et de lever cette séance à 20h17.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.


Robert Pufahl,
Maire


Hélène Plourde
Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Robert Pufahl, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec »


Robert Pufahl,
Maire